

La première Grande Guerre est finie depuis longtemps et pourtant ceux qui étaient alors sous les drapeaux subissent encore des difficultés dont ils attendent la solution de la Chambre des communes. Je n'ai pas sollicité ces lettres. J'ai été heureux de les recevoir si nombreuses et c'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance des problèmes qu'on y exposait.

Je constate que ce sont les problèmes mêmes dont je suis au courant depuis un si grand nombre d'années: allocations aux anciens combattants; blessés qui n'ont jamais obtenu de pension ou qui, ayant été blessés plusieurs fois, ne reçoivent de pension qu'à l'égard d'une seule de leurs blessures; d'autres disent qu'on ne veut pas s'occuper de leur cas, parce qu'ils n'ont pas tous les documents nécessaires, et ainsi de suite. Qu'est-ce que le ministre va faire à l'égard de toutes ces doléances? Est-il satisfait de la législation actuelle ou est-il disposé à proposer des modifications?

Je pense que les anciens combattants de tout le pays aimeraient que le ministre s'attaque à leurs problèmes d'une façon plus active. Il les représente au sein du cabinet; ils comptent sur lui pour y faire valoir leur point de vue. Il me semble qu'il y aurait lieu qu'il manifeste ici à la Chambre quelques intentions de ce genre afin de montrer qu'il s'intéresse surtout en qualité de membre du Gouvernement aux anciens combattants.

Il ne peut le faire s'il ne rend pas compte du travail de son ministère. Quoique les problèmes des anciens combattants se présentent d'une année à l'autre,—et je présume que tous les députés sont en relations avec des anciens combattants qui les tiennent au courant,—les anciens combattants n'ont pas saccagé le Trésor ni présenté de demandes excessives. Certaines gens s'imaginent que tous ceux qui ont servi durant la première Grande Guerre figurent maintenant sur les listes des pensionnés ou demandent une pension ou quelque chose du même genre. Voyons ce qui en est.

À l'heure actuelle, environ 60,000 invalides de la première Grande Guerre reçoivent des pensions. La statistique que j'ai pu établir au cours des années, en me basant sur les rapports du gouvernement, démontre que, de 1923 à 1954, 75,385 invalides ont été inscrits sur la liste des pensionnés. Durant ces mêmes années, 121,822 anciens combattants ont demandé la pension, et n'ont pu l'obtenir. Je ne prétends pas qu'on n'avait pas raison de rejeter quelques-unes des demandes. Certains réclament parfois la pension sans bonne raison. Cependant, pour la plupart des anciens combattants que j'ai connus, les demandes étaient jusqu'à un certain point

justifiées. Je cite cette statistique afin de démontrer que les anciens combattants de la première Grande Guerre qui reçoivent une pension ne sont pas très nombreux. Examinons les chiffres portant sur tous les anciens combattants de la première Grande Guerre. Sur 650,000 qui se sont engagés, 400,000 ont servi en France, dont environ 60,000 ont été tués et 138,000 blessés. Bien que 138,000 aient été blessés, le nombre total de pensions accordées, comme je l'ai signalé déjà, dépasse à peine 75,000, soit environ la moitié ou un peu plus du nombre de blessés. On se demande ce qui est arrivé aux autres. Alors que les blessés et ceux qui ont survécu sans recevoir de blessure forment un total de 340,000 à l'égard de la première Grande Guerre, on a accordé seulement 75,000 pensions pour invalidité. Donc, 78 p. 100 de ceux qui ont combattu en France et en sont revenus ne touchent pas de pension du Canada.

Pour avoir un tableau complet de la situation, il faut tenir compte de ceux qui reçoivent l'allocation aux anciens combattants, c'est-à-dire ceux qui dans la plupart des cas ont servi sur un théâtre de guerre,—soit en France,—ont atteint l'âge de 60 ans et sont en butte à des difficultés pécuniaires extrêmement aiguës. Je n'ai pas inclus ce chiffre dans mon résumé succinct; mais je l'indique pour montrer que les survivants de la première Grande Guerre n'ont pas constitué pour la population du pays un fardeau financier considérable, puisque 78 p. 100 d'entre eux ne reçoivent pas de pension et que la moitié à peine de ceux qui ont été blessés en reçoivent une. On évalue à 300,000 le nombre des anciens combattants de la première Grande Guerre qui sont encore en vie. Je ne sais au juste si ce chiffre ne s'applique qu'à ceux qui ont fait du service en dehors du Canada ou s'il comprend certains qui ont uniquement servi en territoire canadien.

Examinons la situation du point de vue suivant. On pense que tout va pour le mieux parce que les anciens combattants sont pensionnés. On déclare: "Mais ils touchent une pension!" Or quand on consulte les dossiers, on constate que les pensionnés ne touchent souvent qu'un montant minime. Ainsi qu'en fait foi la page 819 du rapport du comité spécial des crédits en date du 26 avril de cette année, le président de la Commission des pensions nous a fourni des renseignements indiquant comment celles-ci se répartissent. Je cite ses propres paroles:

...25-48 p. 100 des pensionnés pour invalidité dont la pension est de 50 p. 100 ou plus, et il y en a 74-52 p. 100 dont les pensions sont au-dessous de 50 p. 100;